

2 juin 2006

N° 2006 – 0084

OBER

- Admission des actions de la société sur Alternext
- Diffusion des titres dans le public dans le cadre d'un Placement Global du 2 au 16 juin 2006 et d'une OPO du 2 au 15 juin 2006
- Introduction et première cotation le 16 juin 2006
- Début des négociations sur Alternext le 22 juin 2006

I – ADMISSION SUR ALTERNEXT

Conformément aux Chapitres 1 (paragraphe 1.4) et 3 des Règles d'Alternext, Euronext Paris SA a décidé l'admission sur le marché Alternext des 1 054 000 actions existantes composant le capital de la société OBER auxquelles s'ajouteront un maximum de 470 535 actions nouvelles à provenir de l'augmentation de capital à réaliser dans le cadre de l'introduction.

Les actions admises représenteront la totalité du capital et des droits de vote et porteront jouissance au 1er janvier 2006. La valeur nominale des actions s'élève à 1,43 € par action. Dès leur admission, elles pourront revêtir la forme nominative ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

L'introduction sur le marché Alternext des actions OBER sera réalisée le 16 juin 2006 selon la procédure d'un placement global et d'une offre à prix ouvert (OPO) dans les conditions fixées aux paragraphes suivants.

L'information des professionnels et du public sur les résultats et la situation actuelle de la société OBER est assurée dans les conditions suivantes :

- Consultation du prospectus d'introduction au siège social de la société, 31, route de Bar, 55000 LONGEVILLE EN BARROIS, auprès du Listing sponsor, Europe Finance et industrie, sur les sites Internet de la Société (www.oberflex.fr) et d'Alternext (www.alternext.com).
- Le prospectus est également disponible en version électronique sur le site Internet de l'Autorité des Marchés Financiers (www.amf-france.org).
- Publication d'une notice au BALO le 3 juin 2006.

II - MODALITES DE DIFFUSION DES TITRES DANS LE PUBLIC

Pour la réalisation de l'introduction sur le marché Alternext, 470 535 actions seront mises à la disposition du public et diffusées dans le cadre d'un Placement Global et d'une Offre à Prix Ouvert. Ces actions proviendront d'une augmentation de capital autorisée par l'Assemblée Générale Mixte du 14 novembre 2005 à réaliser dans le cadre de l'introduction et dont la décision a été déléguée au Conseil d'administration du 30 mai 2006.

- Date de première cotation : 16 juin 2006
- Procédure d'introduction : Placement Global + OPO
- Nombre de titres diffusés : 470 535 actions, soit 30,86% du capital après l'opération

Clause d'extension : En fonction de la demande, le nombre d'actions offertes dans la cadre de l'offre pourrait être augmenté d'un maximum de 70 580 actions supplémentaires, par cession de l'actionnaire OBER Finances, représentant 15% du nombre initial d'actions offertes.

L'Offre ne fera pas l'objet d'une garantie de bonne fin. De ce fait, le début des négociations sur le titre n'interviendra qu'à l'issue des opérations de règlement-livraison et après délivrance du certificat du dépositaire.

Par ailleurs, si les trois-quarts (75%) de l'augmentation de capital n'étaient pas réalisés, l'opération serait annulée et les ordres seraient caducs.

Conditions communes au placement global et à l'OPO

- Fourchette de prix indicative : **17,0 euros – 19,0 euros**
- Le cours coté sera fixé à l'issue de l'Offre et tiendra compte de la demande exprimée dans le placement. Le prix du placement et de l'OPO sera identique. Il sera fixé le 16 juin 2006 postérieurement à la centralisation de l'OPO et devrait être publié dans une notice ce même jour. Il est précisé que le prix définitif pourra être fixé en dehors de la fourchette indiquée ci-dessus.

- En cas de modification de la fourchette indicative de prix, comme en cas de fixation du prix du placement global et de l'OPO en dehors de celle-ci, la nouvelle fourchette de prix sera portée à la connaissance du public au moyen d'un communiqué de presse, publié dans au moins un journal financier de diffusion nationale, et d'une notice publiée par Euronext Paris. Dans un tel cas, la clôture de l'OPO sera, le cas échéant, reportée de telle sorte que les donneurs d'ordres dans le cadre de cette offre disposent d'au moins deux jours de bourse à compter de la publication de la notice et du communiqué précités, pour, s'ils le souhaitent, révoquer avant la clôture de l'OPO les ordres émis dans ce cadre auprès des établissements qui les auront reçus. De nouveaux ordres irrévocables pourront être émis jusqu'à la nouvelle date de clôture de l'OPO qui sera mentionnée dans le communiqué de presse précité. Une notice d'Euronext précisera les nouvelles modalités.

La répartition des actions entre l'OPO et le Placement sera effectuée en fonction de l'importance de la demande exprimée, conformément aux dispositions de l'article 321-115 du Règlement général de l'AMF.

1) Caractéristiques du Placement Global

Le Placement Global est principalement destiné aux investisseurs institutionnels. Il comporte un placement public en France et un placement privé international en dehors de France.

- Durée du placement : du 2 au 16 juin 2006 à 12 heures
- Responsable du placement : Europe Finance et Industrie
- Nombre de titres : 376 428 actions, soit 80% de l'Offre (hors clause d'extension)

La répartition des actions entre l'OPO et le Placement Global est susceptible d'être ajustée en fonction de l'importance de la demande exprimée.

2) Caractéristiques de l'OPO

L'OPO est principalement destinée aux personnes physiques en France.

- Durée de l'OPO : Du 2 au 15 juin 2006 à 17 heures.
- Nombre de titres : au minimum 94 107 actions, soit 20% de l'Offre (hors clause d'extension)

Si la demande exprimée dans le cadre de l'OPO le permet, le nombre définitif d'actions allouées en réponse aux ordres émis sera au moins égal à 20% du nombre total d'actions offertes.

Libellé et transmission des ordres :

Les clients devront transmettre leurs ordres d'achat **au plus tard le 15 juin 2006 à 17h** aux intermédiaires financiers.

Les ordres d'achat de la clientèle seront irrévocables et leur validité sera limitée à la journée d'introduction et de première cotation, soit le 16 juin 2006. **Les ordres devront être exprimés en nombre d'actions demandées sans limitation de prix et seront réputés stipulés au prix de l'OPO.**

En application de l'article P 1.2.16 des règles d'organisation et de fonctionnement d'Euronext Paris SA, les ordres seront décomposés en fonction du nombre de titres demandés :

- Fraction d'ordre A1 : entre 1 et 100 titres inclus ;
- Fraction d'ordre A2 : au delà de 100 titres.

Les intermédiaires financiers transmettront les ordres d'achat dont ils sont dépositaires au(x) membre(s) du marché de leur choix.

Le 16 juin 2006 à 10h00, au plus tard, les membres du marché transmettront à EURONEXT PARIS SA par télécopie (n° 01 49 27 16 00) un état récapitulatif des ordres d'achat dont ils sont dépositaires selon le modèle reproduit en annexe. Cet état devra mentionner la répartition du nombre d'ordres et de titres demandés entre les fractions d'ordres A1 et A2.

Condition d'exécution des ordres : sauf dans l'hypothèse où les ordres seraient répondus à 100% des quantités de titres demandées, les fractions d'ordres A1 bénéficieront d'un traitement préférentiel par rapport aux fractions d'ordres A2.

Résultat de l'OPO : le résultat de l'OPO fera l'objet d'une notice publiée le 16 juin 2006, précisant notamment le prix et le pourcentage de réduction qui sera éventuellement appliqué aux ordres, ainsi que les conditions dans lesquelles se poursuivront les négociations sur Alternext à compter du 22 juin 2006.

Règlement-livraison des titres acquis à l'OPO : les opérations de règlement-livraison des négociations du 16 juin 2006 seront effectuées au moyen du service de livraison par accord bilatéral RELIT +, entre d'une part la Société Générale (Code Affilié 042) et les adhérents acheteurs, d'autre part entre les adhérents et les intermédiaires collecteurs d'ordres, le 21 juin 2006. L'ensemble des instructions SLAB RELIT+ devra être introduit dans le système au plus tard le 20 juin 2006 à 12 heures. L'instruction aura comme date de négociation le 16 juin 2006.

Conditions particulières applicables aux ordres d'achat dans le cadre de l'OPO

- un même donneur d'ordre (personne physique ou morale) ne peut émettre d'ordres d'achat portant sur un nombre de titres supérieur à 20 % du nombre de titres offerts ;
- un même donneur d'ordre ne peut émettre qu'un seul ordre, qui ne peut être dissocié entre plusieurs intermédiaires

financiers ; s'agissant d'un compte joint, il ne peut être transmis qu'un maximum de deux ordres ;

- les intermédiaires dépositaires d'ordres d'achat doivent s'assurer à la réception des ordres que les donneurs d'ordre disposent bien au crédit de leur compte des fonds (espèces) nécessaires ou l'équivalent en OPCVM monétaires pour être en mesure de régler les titres demandés ;
- Le teneur de compte, qu'il soit le négociateur ou le compensateur, est responsable du respect des obligations de couverture applicables aux donneurs d'ordres dont les comptes sont ouverts chez lui ;
- EURONEXT PARIS SA se réserve le droit de demander aux intermédiaires financiers l'état récapitulatif de leurs ordres. Ces informations devront lui être transmises immédiatement par télécopie ;
- EURONEXT PARIS SA se réserve également la possibilité de réduire ou d'annuler toutes demandes qui n'auraient pas été documentées ou qui lui paraîtraient excessives après en avoir informé le transmetteur d'ordres.

Il est précisé que si la diffusion des titres dans le cadre du placement et de l'OPO ne permet pas d'atteindre le seuil de 2,5 M€, l'opération sera annulée et les ordres seront caducs.

III - OBSERVATIONS TECHNIQUES ET DIVERSES

Listing Sponsor	:	EUROPE FINANCE ET INDUSTRIE
Etablissement en charge de la centralisation du Placement	:	EUROPE FINANCE ET INDUSTRIE
Désignation de la société	:	OBER
Service des titres et service financier	:	SOCIETE GENERALE
Cotation	:	A partir du 22 juin 2006, les actions OBER seront négociées sur Alternext, groupe de cotation E1
Code mnémorique	:	ALOBR
Code ISIN	:	FR0010330613
Secteur d'activité ICB	:	2353 - Building Materials & fixtures
Code ICB développé	:	2000 – 2300 – 2350 - 2353

Les opérations effectuées sur le marché Alternext (en dehors ou dans le carnet central) ne seront ni compensées, ni garanties.

NOTA - Conformément aux dispositions de l'article 980 bis du CGI et du décret n°2005-314 du 25 mars 2005, les négociations réalisées sur les actions OBER sur le marché Alternext ne sont pas soumises à l'impôt de bourse. Il appartient donc aux intermédiaires financiers de ne faire figurer sur les avis d'opéré correspondant aux opérations réalisées sur OBER que les frais de courtage à l'exclusion de tout impôt de bourse.

Le prospectus a été visé par l'Autorité des Marchés Financiers :

- le document de base a fait l'objet d'un enregistrement le 26 avril 2006 sous le Numéro I 06- 040 ;
- la note d'opération a reçu le visa n°06-167 en date du 31 mai 2006.

Modèle d'état récapitulatif à utiliser
par les membres du marché

Document à adresser à Euronext Paris SA
le 16 juin 2006 à 10 heures au plus tard

par télécopie au n° 01 49 27 16 00

OPO DES ACTIONS OBER

Membre dépositaire.....affilié Euroclear France n°.....

Adresse

Nom de la personne responsableN° de téléphone.....

Décomposition des ordres d'achat	Nombre de fractions d'ordres	Nombre de titres
Fractions d'ordres A1 : entre 1 et 100 titres inclus		
Fractions d'ordres A2 : au delà de 100 titres		

Un même donneur d'ordres ne peut émettre qu'un seul ordre qui ne peut être dissocié entre plusieurs intermédiaires financiers.

S'agissant d'un compte joint, il ne peut être émis au maximum que le nombre d'ordres égal au nombre de titulaires de ce compte.

2 june 2006

N° 2006 – 0084

OBER

- Admission of shares of the Company on Alternext
- Offering of shares to the public in a global placement from 2 to 16 June 2006 and an Open-Price Offer from 2 to 15 June 2006.
- Listing and first quotation of shares on 16 June 2006
- Start of share trading on 22 June 2006

I - ADMISSION OF SHARES ON ALTERNEXT

Pursuant to Chapter 1(paragraph 1.4) and Chapter 3 of Alternext Rules, EURONEXT PARIS SA has decided to admit on Alternext the 1 054 000 existing shares that comprise the equity of OBER at the day of the admission, a maximum of 470 535 new shares that will be issued in the admission framework.

The admitted shares, which par value is € 1,43 per share, will represent the total equity and voting rights of the Company and will be participating immediatly. Since the admission, the shares will be either in bearer form, or in registered form at the choice of the shareholder.

The listing of OBER shares on Alternext will take place on 16 June 2006 in accordance with the procedure of the Global Placement and the Open-Price Offer (OPO) under the conditions stated below.

Information on the current position of OBER will be provided to professional investors and the public as follows :

- The prospectus will be available for consultation at the Company's head office, 31, route de Bar, 55000 LONGEVILLE EN BARROIS, with the Listing sponsor, Europe Finance et Industrie, on the company's website (www.oberflex.fr) and on Alternext's website (www.alternext.com).
- The prospectus will also be available on the Autorité des Marchés Financiers's website (www.amf-france.org).
- Publication of the legal notice in BALO planed on 3 June 2006.

II - TERMS AND CONDITIONS OF THE OFFER (OPO and Global Placement).

For the listing on Alternext, shares will be offered to the public as part of a global placement and an open-price offer (OPO). The shares will be obtained from the issue of a maximum of new shares as part of a capital increase permitted by the extraordinary general meeting dated and to be realised with the listing and decided by the board of directors dated 31 May 2006, and from the selling of existing shares.

- Date of first listing : 16 June 2006
- Listing procedure : Global placement + OPO
- Number of shares offered : 470 535 shares

Extension clause : According to the demand, the number of shares offered could be increased of 70 580 existing shares .

The Offer will not be guaranteed under the underwriting agreement in the meaning of the article L 225-145 of the Code de Commerce, so the first trades will start the day after the settlement/delivery day and after the delivery of the certified deposit contract. And if 75% of the capital increase is not subscribed, the offer will be cancelled.

Conditions applying to both Global Placement and OPO (The Offer)

- Indicative price range : **EUR 17 – EUR 19**
- The first share price will be set at the end of the OPO and will take account of the demand expressed in the global placement. The prices of the global placement and the OPO are the same. The definitive price will be set on 16 June 2006 after centralisation of the OPO and should be published by Euronext Paris in a notice that same day. The final share price may be set outside the aforementioned range.
- However, if the price of admission of the new shares is fixed outside the indicative price range mentioned above, and also in case of modification of the indicative price range, the new price range will be announced to the public by a notice of Euronext Paris and a press release published in at least one national financial newspaper. The closing date

of the OPO will be postponed in a way order givers have at least two business days from the press release to revoke the orders passed in the OPO. New irrevocable orders could be passed until the new closing date of the OPO. The modification would be announced to the public in a press release and the new modalities clarified by a Euronext Paris notice.

The allotment of shares within the Placement and the OPO may vary to take in account the importance of the demand.

1) The Global Placement

Before first listing, a proportion of the shares will be included in a placement in France and an international private placement in some countries excluding the United States of America.

- Period of the Placement : From 2 to 16 June 2006 at 12:00 a.m.
- Underwriter : Europe Finance et Industrie
- Number of shares : 376 428 shares, that is 80% of the Offer

Depending on the demand, the breakdown between The Placement and the OPO may be adapted as stated below.

2) The OPO

- Period of the OPO : From 2 to 15 June 2006 at 17 p.m.
- Number of shares in the OPO : 94 107 shares, that is 20% of the Offer

If the demand permits it, the number of shares offered within the OPO will be equal to 20% minimum of the Offer.

Order types and transmission :

Clients will send their purchase orders to the intermediaries **by 5:00 p.m. on 15 June 2006.**

Purchase orders of more than 100 shares issued under the OPO can be divided in two categories :

- A1 order portion : 1 to 100 shares inclusive,
- A2 order portion : more than 100 shares.

Purchase orders placed are irrevocable. **Orders will be stated in terms of number of shares, without a price indication, and will be deemed to be stipulated at the first quotation price.**

Intermediaries shall send their purchase orders that they have received to the market member(s) of their choice.

Latest by 10:00 a.m. on 16 June 2006, the market members shall fax EURONEXT PARIS SA (on 01 49 27 16 00) a list of the purchase orders they have received, using the model given in annex. The report should break down the number of orders and shares requested for A1 and A2 order portions using the model given in annex.

Execution of orders : unless all orders are filled in full, A1 order portions shall receive preferential treatment over A2 order portions.

Result of the OPO : the result of the OPO will be given in a notice that should be published by Euronext Paris on 16 June 2006. This notice will specify the price and any scale-back rates that may be applicable to the fraction of orders and trading conditions on 22 June 2006.

Settlement/delivery of shares acquired under the OPO : settlement/delivery of 16 June 2006 trades will be done through the delivery service of bilateral agreement RELIT+, on one hand between Société Générale (code 042) and purchasing members, and on the other hand between members and intermediaries accepting orders, on 21 June 2006. All SLAB RELIT+ instructions should be entered in the system by 12:00 p.m. on 20 June 2006. The trading day shown on instructions will be 16 June 2006.

Special conditions applicable to orders placed under the Open-Price Offer

- individual order givers (natural persons or legal entities) may not place purchase orders for over 20% of the shares offered ;
- clients may place only one order each which may not be shared out among intermediaries ; from accounts with more than one holder, a maximum number of orders equal to the number of holders may be placed ;
- upon receipt of orders, intermediaries must ensure that the order giver has enough credit in his/her account (cash) or the equivalent money market instruments to pay for the shares requested ;
- account holders, whether brokers or clearing members, shall ensure compliance with payment requirements by order givers holding accounts with them ;
- EURONEXT PARIS SA reserve the right to require intermediaries to submit summary statements of their orders immediately by fax ;
- EURONEXT PARIS SA also reserve the right, after informing the order transmitter, of reducing or cancelling any undocumented orders and orders it believes are excessive.

If the float does not amount 2.5 million €, the Offer will be cancelled and the orders will be void.

III- TECHNICAL AND OTHER COMMENTS.

Listing advisor	:	Europe Finance et Industrie
Broker	:	Europe Finance & Industrie
Company name	:	OBER
Securities and financial services	:	SOCIETE GENERALE
Quotation	:	As from 22 June 2006, OBER will be quoted on Alternext, trading category E1.
Symbol	:	ALOBR
ISIN Code	:	FR0010330613
ICB sector	:	2353 - Building Materials & fixtures (2000 - 2300 - 2350 - 2353)

It is specified that the trades on Alternext are neither netted nor guaranteed.

NOTA - According to the article 980 bis of CGI and decree n°2005-314 dated 25 March 2005, the Stock Exchange tax will not be collected concerning Alternext negotiations on OBER.

The prospectus received from the Autorité des Marchés Financiers :

- the Number I 06-040 dated 26 April 2006 on the document de base;
- the visa n°06-167 dated 31 May 2006 on the note d'opération.

Model form to be used by intermediaries

Fax this document to Euronext Paris SA

by 10:00 on 16 June 2006

on 01 49 27 16 00

OPEN PRICE OFFER FOR OBER

Member accepting orders.....Euroclear France member n°.....

Address.....

Contact.....Telephone number.....

Fax number.....

	Number of order portions	Number of shares
A1 order portions: (1 to 100 shares inclusive)		
A2 order portions : (more than 100 shares)		

Clients may place only one order each which may not be shared out among intermediaries; a maximum number of orders equal to the number of holders for an account of more than one holder may be placed.